

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Août 2026

Mairie

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h à 12h

Tel 04 68 20 51 82

mail : mairie-roquefort.de.sault@orange.fr



FLASH INFO



Afin que nos poubelles ne débordent, Merci de bien vouloir plier et compacter au maximum vos cartons et plastiques avant de les mettre dans les poubelles jaunes.



Permanence du Maire

Mercredi matin sur
Rendez-vous

dates à retenir

Commémoration et Fête du village

Programme à venir

Mercredi 11 Novembre



**Agence postale
communale**
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
samedi
de 9h 11h30

**Vous pouvez nous
suivre via**

Site internet



Application



**Groupe
Facebook**



Compte rendu du conseil municipal Du 22 août 2026 à 08h00

Présents : Didier ALARY, Hervé BEILLE, Valérie BOULAY, Nathalie CERVELLO, Catherine COURDURIÉ, Dominique LANCE

Représenté par procuration : Néant

Présent en visioconférence : Néant

Absent : Néant

Ordre du jour

- Installation du conseil municipal
- Élection du maire
- Fixation du nombre d'adjoints et procéder de leur élection
- Délibération pour le versement des indemnités de fonction du Maire
- Délibération pour le versement des indemnités aux adjoints au Maire
- Délibération pour le versement des indemnités aux conseillers municipaux titulaires de délégation et non titulaires de délégation.

Introduction

Le présent compte rendu concerne la séance du conseil municipal tenue à la mairie de Roquefort de Sault le 22/08/2026 à 8h00.

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte par Monsieur Dominique LANCE, remplaçant du Maire démissionnaire et doyen d'âge des conseillers municipaux, conformément au règlement intérieur. Tous les membres du conseil étaient présents, assurant ainsi le quorum nécessaire pour procéder à l'élection.

• Installation du conseil municipal

Après avoir rappelé les modalités de l'élection, Monsieur Dominique LANCE a invité les membres à présenter leur candidature. Seul Monsieur Dominique LANCE s'est porté candidat pour le poste de maire.

• Élection du Maire

Le vote s'est déroulé à bulletin secret, conformément aux dispositions légales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Candidat	Nombre de voix
Dominique LANCE	6

À l'issue du dépouillement, Monsieur Dominique LANCE a été élu maire de Roquefort de Sault à la majorité absolue des suffrages exprimés et a pris la présidence de séance.

• Fixation du nombre d'adjoints et procéder à leur élection

Le conseil municipal a décidé de fixer à 2 le nombre d'adjoints au maire et a procédé à leur élection à bulletin secret conformément aux dispositions légales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne pour le vote du 1^{er} adjoint puis pour celui du 2^{ème} adjoint.

Fonctions	Candidats	Nombre de voix
1 ^{ère} adjointe	Nathalie CERVELLO	6
2 ^{ème} adjoint	Hervé BEILLE	6

Les adjoints nouvellement élus ont accepté leurs fonctions et se sont engagés à travailler en collaboration avec le maire et l'ensemble du conseil.



- **Délibération pour le versement des indemnités de fonction du Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la population légale de la commune de –500 habitants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints dans les limites prévues par la loi,

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide :

- D'attribuer au maire, Monsieur Dominique LANCE, une indemnité de fonction fixée à **14 % de l'indice 1027**

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre
6	6	6	0

Ainsi délibéré et adopté

- **Délibération pour le versement des indemnités aux adjoints du maire**

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide :

- D'attribuer à la 1^{ère} adjointe, Madame Nathalie CERVELLO, une indemnité de fonction fixée à **7 % de l'indice 1027**
- D'attribuer au 2^{ème} adjoint, Monsieur Hervé BEILLE, une indemnité de fonction fixée à **7 % de l'indice 1027**

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre
6	6	6	0

Ainsi délibéré et adopté

- **Délibération pour le versement des indemnités aux conseillers municipaux titulaires ou non titulaires de délégation**

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide :

- D'attribuer au conseiller municipal avec délégation de signature de documents en lien avec l'entretien, la modernisation ou la création d'éléments de voirie ou de bâtiments communaux et le bon fonctionnement des services techniques de la commune, Monsieur Didier ALARY, une indemnité de fonction fixée à **6.5 % de l'indice 1027**
- D'attribuer aux conseillers municipaux, Madame Valérie BOULAY, Madame Catherine COURDURIÉ, une indemnité de fonction fixée à **4,6 % de l'indice 1027**

A noter : Les indemnités de conseiller municipal avec délégation de signature et de conseiller municipal ne s'ajoutent pas au budget communal, elles sont prises sur l'enveloppe globale attribuée réglementairement pour le maire et les adjoints.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre
6	6	6	0

Ainsi délibéré et adopté

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 01 août 2026.

Clôture de la séance

La séance a été levée à 9h30.

